

Audrey LINKENHELD
Députée du Nord

Lille, le **25 OCT. 2012**

Monsieur François-Xavier BEORCHIA
CEO INSO SARL
2, route de la Noue
91190 GIF-SUR-YVETTE

Monsieur,


J'ai bien reçu votre courrier dans lequel vous me faites part de votre préoccupation concernant le régime fiscal qui s'applique aux « jeunes entreprises innovantes ». C'est avec une grande attention que j'en ai pris connaissance.

Sachez que je suis, aux côtés du gouvernement et de mes collègues du groupe socialiste, radical et citoyen, très attachée au soutien apporté aux entreprises innovantes. Je crois que les PME, dont je suis bien consciente qu'elles sont aujourd'hui les plus créatrices, doivent bénéficier de l'appui de l'Etat dans leurs projets. Ces entreprises doivent avoir un rôle prépondérant dans le redressement productif du pays que nous avons engagé.

Le Président de la République, lors de la remise du « prix de l'audace créatrice », le 20 septembre dernier, a d'ailleurs annoncé plusieurs propositions qui vont en ce sens. Les avantages remis en cause en septembre 2011 seront ainsi rétablis, car ce dispositif est efficient, tant en termes d'innovation que de créations d'emplois.

En outre, le projet de loi de finances pour 2013 prévoit une augmentation de 14 millions d'euros du budget dédié à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes, ce qui montre l'importance que nous y accordons, dans un contexte budgétaire fortement contraint. Les jeunes entreprises innovantes pourront ainsi bénéficier d'une exonération des cotisations patronales durant leurs huit premières années.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Audrey LINKENHELD
Députée du Nord